

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE

CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU 30 JANVIER 2014

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SAVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoint au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, Mme CHOQUET, Mme CANET, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme COLOMER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

M. DE LIMA, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SAMSON, Mme PEPIN, M. AÏT-OUARAZ, M. DIHMANI, Conseillers Municipaux.

RETARDS :

M. GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

M. KORDJANI, M. COQUIN, M. BACHELIER, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. GHIGLIONE	procuration à	Mme SAVELIEFF
M. KORDJANI	procuration à	Mme SALL
M. COQUIN	procuration à	Mme GUILLARD
Mme SAMSON	procuration à	Mme DELMAS
Mme PEPIN	procuration à	M. TEIL
M. BACHELIER	procuration à	Mme RIBACK
M. AÏT-OUARAZ	procuration à	Mme CHOQUET
M. DIHMANI	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Jean-François TEIL, Conseiller Municipal

M. GHIGLIONE, Adjoint au Maire et M. KORDJANI, M. COQUIN, M. BACHELIER, Conseillers Municipaux étaient en retard excusé avec pouvoir et sont arrivés avant le vote du Débat d'Orientation Budgétaire.

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2013 :

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
L'ÉLUE DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE S'EST ABSTENUE**

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013 :

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
L'ÉLUE DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE S'EST ABSTENUE**

FINANCES :

Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2014, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Contexte

L'Etat a opéré des coupes sombres dans les dotations versées aux collectivités locales : après avoir opté dans un premier temps pour une baisse de 750 M€ en 2014 et autant en 2015, l'Etat a finalement décidé de doubler sa ponction, à savoir 1,5 Md€ en 2014 (dont 0,840 M€ pour les communes et EPCI) et 1,5 Md€ en 2015. Il est même désormais question de prolonger cette politique au-delà de 2015.

Le constat de l'assèchement des ressources des collectivités est reconnu par tous.

Ainsi, en mai 2014, **la DGCL** (qui dépend du Ministère de l'Intérieur) chiffre à 983 M€ en 2013, et à 902 M€ en 2014, le coût des nouvelles dépenses imposées aux collectivités locales. Pour 2013, **la commission consultative d'évaluation des normes** a chiffré, quant à elle, à 1,5 Md€ les nouvelles dépenses contraintes. Ceci, bien entendu, ne tient pas compte des 4,5 Md€ de réduction de recettes sur les dotations pour la période 2014-2015 ;

Pour ce qui est des **dotations de l'Etat**, la loi de finances a arrêté les dotations 2014 en baisse de -1,5Md€ entre les divers niveaux de collectivités locales, à savoir :

- Communes : - 588 M€
- EPCI : - 252 M€

- Département : - 476 M€
- Régions : - 184 M€

Ces chiffres montrent bien que les communes sont les collectivités les plus lourdement pénalisées par la baisse de dotations en 2014.

A) Les recettes de fonctionnement

Comment la ville de Châtenay-Malabry est-elle impactée par cette tendance lourde de baisse des dotations de l'Etat ?

	2009	2010	2011	2012	2013
DGF + compensations d'exonérations fiscales (en M€) (enveloppe normée)	8,300	8,239	8,097	8,061	7,897
	- 0,061	- 0,142	- 0,036	- 0,164	

A noter : ce tableau n'intègre pas le reconventionnement de 549 logements ex ICADE en logements sociaux, qui a entraîné des compensations partielles par l'Etat suite à la perte de recettes liées aux exonérations fiscales, à savoir :

2012	114 183€
2013	107 933 €
BP 2014	100 000 €

Nous constatons donc que le « gel » des dotations s'est traduit concrètement par une baisse des recettes. Qu'en sera-t-il avec « la baisse » annoncée pour 2014 et 2015 ?

A titre prudentiel, le BP 2014 intégrera une recette de 7,553 M€ sur les recettes de l'enveloppe normée soit - 0,344 M€ ; (-4,14%) et seulement 100 000 € pour les compensations d'exonération des logements ex ICADE.

Les dotations de péréquation à Châtenay-Malabry (en M€)

Concernant les **dotations de péréquation**, les perspectives ne sont pas très claires. En effet, des réformes d'envergure ont été engagées dans la loi de finances en 2012 (votée fin 2011) : le FSRIF a été abondé et le FPIC a été créé.

Concrètement la ville de Châtenay-Malabry est dans la situation paradoxale qui l'amène, d'une part, à percevoir le **FSRIF** et le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** ainsi que la **DUCS**, au titre des communes défavorisées, et à contribuer au titre du **FPIC**, d'autre part, du fait de son intégration à un EPCI d'autre part. Tout cela n'est pas très lisible ; d'autant plus que le FPIC a été amendé lors du vote de la loi de finances 2013 dans un sens qui est défavorable à la commune.

Un nouveau critère du **FPIC** est désormais le revenu des habitants par rapport à la moyenne nationale. Ceci ne reflète pas le niveau de ressources de la collectivité et défavorise l'Ile de France par rapport à la Province. Le « poids » de ce critère est passé de 20% en 2013 à 25% en 2014 (loi des Finances 2014). Cela entrainera sans doute une hausse encore plus forte que prévu de la contribution de la ville de Châtenay-Malabry. Le budget prévoira donc une contribution de 0,330 M€ en 2014, contre 0,200 en 2013.

Par ailleurs, il convient de constater que le FSRIF devait augmenter de façon régulière après la réforme de fin 2011. Cela est confirmé, à ce jour, par l'augmentation de l'enveloppe globale (+20 M€ l'an, entre 2010 et 2015, ce qui le fait passer de 210 M€ à 270 M€ sur la période). Néanmoins, l'amélioration des indicateurs de la ville de Châtenay-Malabry atténuée, voire supprimée, les hausses de dotations escomptées.

Au final, la ville aura perdu 0,379 M€ en matière de dispositifs de péréquation entre 2011 et 2014.

Evolution du rang de la ville de Châtenay-Malabry (2008-2013)

	<u>FSRIF</u>	<u>DSUCS</u>
2001 (rappel)	54 ^{ème}	249
2008	70	293
2009	69	259
2010	79	302
2011	74	286
2012	79	335
2013	86	354

On peut se réjouir de ce meilleur classement de notre commune puisqu'il signifie que la politique municipale porte ses fruits et que l'on s'oriente peu à peu vers le droit commun.

D'autre part, la réforme de la **géographie prioritaire**, avec la suppression des ZUS et la concentration des crédits sur 1 300 quartiers au lieu de 2 500 auparavant, avait fait craindre pour les recettes communales.

Au final, la réforme ne concerne pas la DSUCS puisque celle-ci est une composante de la DGF. Il est donc probable que la DSU soit stabilisée. Le BP 2014 inscrira une recette de 1,380 M€.

Pour le reste des crédits d'Etat au titre de la politique de la ville (programme 147 de la loi de finances + crédits du FIPD et de l'Acse) cela représente les sommes suivantes pour Châtenay-Malabry :

- Caisse des Ecoles : 245 000 € en 2013* (réussite éducative. Somme reversée à l'IDSU)
- IDSU : 500 000 € en 2013 (divers programmes)

** Les crédits de la réussite éducative sont annoncés en baisse de 7% pour 2014, dans les Hauts-de-Seine*

La ville de Châtenay-Malabry pourrait faire partie des villes intégrant des quartiers prioritaires mais la liste détaillée des quartiers ne sera dévoilée qu'après les élections municipales...

Le principal critère retenu par la loi est celui du revenu moyen des habitants des quartiers considérés par rapport aux références locales et nationales.

Des incertitudes demeurent car, si les CUUS en cours ont été prolongés jusqu'à fin 2014, la question est de savoir comment vont être préparés les futurs contrats de ville.

En effet, il est prévu que les contrats de ville seront dorénavant pilotés au niveau intercommunal, puisque la Politique de ville est devenue une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération et, ce, sans référence à la définition d'un quelconque intérêt communautaire.

De plus, la loi qui institue la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, fait de ce nouvel EPCI le réceptacle de toutes les compétences transférées aux EPCI existantes au 31 décembre 2014. La Métropole sera donc compétente pour la politique de la ville, intégrant la Prévention de la délinquance.

Comment tout ce nouvel ordonnancement institutionnel va-t-il se concrétiser ?

Comme pour le reste du budget de la Métropole, la question du financement est renvoyée à des ordonnances.

En attendant, le budget 2014 ne sera – a priori – pas impacté plus que les années précédentes, c'est-à-dire pas au-delà de la baisse tendancielle des crédits de l'Etat dans ce domaine.

A cet égard notons deux exemples :

	2010	2011	2012	2013	2014
Réussite éducative (budget Caisse des Ecoles)	274 310	266 000	266 000	245 000	230 000 (prévision)
Gestion urbaine de Proximité	10 000	15 000	10 000	5 000	?

Les recettes de la section de fonctionnement sont également alimentées par les **droits de mutation**.

Les années 2010 et 2011 ont été favorables, avec une recette annuelle de 1,3 M€.

En 2012, nous avons constaté une forte décélération des recettes, du fait du ralentissement du nombre d'opérations lié à l'impact de la crise économique (évolution du chômage, difficulté à emprunter). Ainsi, les recettes 2012 ont été de 945 000 €.

L'année 2013 a été meilleure avec une recette de 1,045 M€ au compte administratif. Nous inscrirons donc une somme de 1 M€ au BP 2014.

En ce qui concerne les **recettes fiscales**, le budget prévisionnel est estimé à partir des bases fiscales de fin 2013 (état 1288) +0,9%. Cette revalorisation est celle qui a été retenue dans la loi de finances pour 2014 et constitue donc un minimum à percevoir.

Ainsi, le BP 2014 inscrira une recette prévisionnelle de 19,367 M€ contre 18,982 M€ pour ce qui est des recettes liées aux impôts ménages.

A. Les dépenses de fonctionnement

En matière de **dépenses de personnel**, la prévision 2014 tiendra compte du gel du point d'indice de la fonction publique. Il s'agit là de la reconduction d'une mesure en vigueur depuis 2010. Cependant, les personnels continuent à voir leur carrière évoluer du fait des avancements d'échelons et de grades. De même, la carrière des agents de catégorie C a été légèrement revalorisée. Au-delà du faible impact individuel, cette mesure impliquera un surcoût budgétaire de 0,210M€ sur le budget 2014 (sur 11 mois car la mesure s'applique au 1.2.2014).

La dépense du chapitre 012 a été de 24,59 M€ contre 24,754 M€ en 2012 : ainsi, après une hausse de 0,85% du chapitre 012 entre 2011 et 2012, l'évolution a été de - 0,67% entre 2012 et 2013.

Le BP 2014 prévoira une dépense de 25,120 M€ (CA 2013 + 2,15%) qui intègre la dépense liée à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les hausses des taux décidées par l'Etat pour les cotisations salariales et patronales (CNRACL, IRCANTEC...). Ces dernières représentent 0,15 M€ de dépenses supplémentaires sur le budget de la ville.

Au passage, notons que l'Etat augmente les agents de catégorie C de quelques euros et les leur reprend, pour l'essentiel, à travers les hausses de cotisations salariales.

Evolution des frais financiers nets et des taux d'intérêt moyens

2007* :	1,618 M€	(2,57%)
2011 :	1,953 M€	(2,82%)
2012 :	1,936 M€	(2,57%)
2013 :	1,900 M€	(2,17%)

** avant la crise économique et financière*

Pour ce qui est des charges nettes liées aux frais financiers, le compte administratif confirme les prévisions d'il y a un an : en 2013, la dépense nette a été de 1,9 M€, contre 1,936 M€ en 2012. Le taux d'intérêt moyen est resté bas, à 2,17% contre 2,57% en 2012.

Concernant l'estimation 2014, il sera tenu compte des 4 M€ empruntés en décembre 2013 en application du prêt de 15 M€ signé au 1^{er} trimestre 2012 (2 M€ mobilisés en décembre 2012, puis 4 en décembre 2013 et 9 M€ en décembre 2014). Notons que le capital remboursé en 2013 (4,411 M€) est supérieur aux 4 M€ d'emprunts nouveaux indiqués ci-dessus, d'où un désendettement durant l'exercice 2013.

Equilibre de la section de fonctionnement

Le BP devant être adopté dans un mois, le rapport qui sera fait à cette occasion reviendra plus précisément sur quelques chiffres, notamment le chapitre 011 (charges à caractère général), le résultat de l'exercice 2013, le montant de la dotation aux amortissements et le virement à la section d'investissement.

Le Conseil est néanmoins invité à débattre sur les orientations exposées ci-dessus, à savoir :

- Pas d'augmentation des taux des impôts ménages
- Maîtrise des frais de personnel et des frais financiers ;
- Intégration des dépenses liées aux nouveaux rythmes scolaires ;
- Anticipation de la baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi, malgré l'Etat qui impose des dépenses nouvelles (TVA, cotisations patronales, rythmes scolaires....) et des baisses de recettes, le budget 2014 présentera de l'autofinancement sans hausse des impôts.

1. La section d'investissement

Le rapport qui présentera l'exécution budgétaire 2013 à travers le compte administratif, exposera les opérations financées qui se sont traduites par la livraison :

- du **centre sportif** Léonard de Vinci ;
- de l'extension du centre de loisirs et de l'**école Pierre Mendès France** ;
- de l'espace jeunesse (**CAP' Jeunes**).

Par ailleurs, deux autres opérations importantes ont démarré durant l'été 2013, à savoir :

- la rénovation complète du **pavillon Jean Moulin** : à ce stade, la reprise totale des façades, toitures et huisseries est sur le point d'être achevée et l'année 2014 sera consacrée à l'aménagement intérieur. Une somme de 1.640 M€ sera prévue pour finir l'opération.

- Le démarrage des travaux de démolition – reconstruction du **Groupe scolaire Jules Verne**. Ce chantier durera 3 ans mais la partie élémentaire sera livrée dès septembre prochain. Dans le prolongement, ce sera au tour de l'école maternelle.
Le Conseil Municipal de février adoptera les AP/CP correspondants pour l'année 2014.

Rappelons que la programmation pluriannuelle d'investissement 2013-2015 a fait l'objet d'un **contrat de partenariat avec le Conseil Général**, en 2013.

Le contrat prévoit 11,5 M€ de subventions pour les opérations suivantes :

- CAP' Jeunes : 0,3 M€
- L'extension de Pierre Mendès France : 0,5 M€
- Le pavillon des Arts : 0,7 M€
- Le groupe scolaire Jules Verne : 10 M€

Le BP 2014 intégrera donc les recettes correspondantes à l'exercice.

Au-delà des grosses opérations rappelées ci-dessus, le budget 2014 intégrera des travaux de voirie pour environ 2 M€ (la rue des Prés hauts) ainsi qu'1,5 M€ pour l'entretien des bâtiments et les achats de matériels et mobiliers.

Le capital de la dette à rembourser, soit 4,650 M€, sera couvert par l'autofinancement et les recettes propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, dotation aux amortissements, virement).

Le Budget étant adopté après le compte administratif, la section intégrera les restes à réaliser de dépenses et de recettes, dégageant un excédent de clôture d'environ 9,8 M€.

Rappelons que le prêt de 15 M€ signé en 2012 prévoyait une mobilisation des fonds en trois temps (2 M€ en 2012, 4 M€ en 2013 et 9 M€ en 2014, au fur et à mesure de l'avancée de la PPI et, surtout du projet Jules Verne).

Pour compléter les recettes, la section d'investissement n'aura pas besoin d'emprunt nouveau en 2014.

La programmation pluriannuelle des investissements
(hors RAR)

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Jules Verne	12,500	11,500	3,500
Entretien du patrimoine + Matériels et mobiliers	2,000	2,000	2,000
Voirie	2,000	2,000	2,000

Ce tableau n'intègre pas d'opérations nouvelles puisque le Conseil municipal sera renouvelé fin mars.

Annexe au débat d'orientation budgétaire 2014

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ville de Châtenay-Malabry

	Budget Primitif 2013	Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2013)
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	1282,75€	1281,00 €
Impôts directs/ habitant	576,78 €	588,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	1253,07€	1 399,00 €
Dépenses équipement brut/ habitant	515,18€	507,00 €
Dettes/ habitant	2 627,35€	1 139,00 €
Dotations Globales de Fonctionnement/ habitant	221,97 €	270,00 €
Personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	59,75%	57,10%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	87,89%	NC
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital/ Recettes réelles de fonctionnement	115,66%	NC
Dépenses équipement brut/ Recettes réelles de fonctionnement	41,11%	32,20%
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (en nombre d'années)	2,10	0,82
Taux d'intérêt net moyen de la dette (Budget Primitif 2012)*	2,17%	NC
Annuité de la dette par habitant	190 €	

Source : DGCL/DESL « Budgets Primitifs 2013 des Communes » - Élément d'analyse financière par strate.

+ Budget Primitif 2013 de la Commune de Châtenay-Malabry.

* CA 2013 estimé

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Conformément aux articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10 et L.5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation adaptée à leurs fonctions.

Ce droit s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions des articles L.2123-16, L.3123-14 et L.4135-14 du code précité.

Ainsi, chaque année, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Les principales informations extraites de ce tableau sont les suivantes :

Intitulé des stages	Organisme	Nb de personnes	Durée des Stages	Montant TTC
Projet de territoire	CONDORCET FORMATION	2	1	610
Savoir rédiger un discours et le faire vivre à l'oral	AIDIL	1	2	730
Bilan et perspectives pour les Collectivités Territoriales	CONDORCET FORMATION	1	3	697
	TOTAL	4	6	2037

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Mise en réforme du véhicule immatriculé 907 EDW 92.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal.

Le véhicule de marque Renault immatriculé **907 EDW 92**, mis en circulation le 18 avril 2000 a brûlé le 02 décembre 2013.

Ce véhicule attribué au service Voirie du Centre Technique Municipal totalisant 113 620 kms est économiquement irréparable.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée approuve la mise en réforme du véhicule immatriculé 907 EDW 92.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AGENDA 21

Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées pour l'année 2013.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal.

A travers la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'État a marqué sa volonté de porter une politique d'accessibilité forte et de faciliter ainsi la vie quotidienne de tous les citoyens.

Le législateur a retenu, pour accompagner et permettre ces évolutions, différents outils de programmation et de planification mais aussi l'installation dans chacune des communes de plus de 5 000 habitants, des Commissions pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et, pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, des Commissions Intercommunales.

Il est prévu que chacune de ces commissions élabore un rapport annuel qu'elle communique au Préfet (art. L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans notre commune, cette commission a pris le nom de « Commission ville-handicap ». Elle s'est réunie le 3 décembre 2011.

1. Données générales

Sous la présidence de Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, la commission comprend de droit douze membres, dont six élus municipaux (délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008) et les représentants des diverses associations concernées sur la commune :

- Association Valentin Haiÿ
- Plateforme Interassociative des Personnes Handicapées
- Les Amis de l'Atelier
- Ainsi que trois représentants des services municipaux intéressés

La commission se réunit une fois par an en séance plénière.

Pour rappel, il existe une commission intercommunale des Hauts-de-Bièvre compétente pour les transports urbains, l'habitat, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels communautaires.

La commission communale est compétente pour la voirie communale, l'aménagement des espaces publics et les établissements recevant du public.

2. Voirie et espaces publics

L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), maintenant achevé.

Ont été analysés sur les voies communales :

- Les largeurs des cheminements accessibles,
- La continuité des cheminements,
- Les obstacles au sol, verticaux et de hauteurs,
- Les places de stationnement réservées,
- Les cabinets de toilettes publics,
- La signalétique directionnelle,
- Les installations particulières (jardins, places, monuments).

Les non conformités les plus fréquentes concernent la largeur des trottoirs, inférieure à 1,40 m, la nature des sols (glissants ou meubles), la hauteur insuffisante des bornes et potelets et l'absence de dispositifs de contraste, du mobilier urbain non-conforme (ex. : bancs sans accoudoirs).

Un travail sur le plan d'actions à élaborer a été entamé avec les divers représentants d'associations concernées.

Par ailleurs, 7 places de stationnement PMR ont été réalisées en 2013, dont 2 dans la Cité-Jardins, portant le nombre à 73.

Les rues du Lavoisier, Benoist, Garros, Maximilien Robespierre, Léonard de Vinci (autour du nouveau pôle sportif) et l'impasse Pierre Dupont ont été réaménagées en les rendant totalement accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

3. Les bâtiments recevant du public

L'action municipale s'est essentiellement concentrée sur le bâtiment de la Place du Marché (ancien conservatoire), transformé « Cap' Jeunes » (Bureau information Jeunesse + service municipal de la jeunesse).

Cet équipement sera ouvert au public au mois de février prochain.

4. Actions des Services Municipaux

- Le Service Social, par le biais de son agent « référent handicap » nommé en 2012, a poursuivi son action à travers 54 entretiens personnalisés et 17 visites à domicile, la participation au forum de la femme et à la Commission de Coordination Gériatrique. Une aide financière a été apportée à 13 bénéficiaires pour l'achat de petit matériel adapté.
- L'Espace Prévention Santé, quant à lui, a organisé 5 ateliers de sensibilisation à la Maison Heureuse ou au centre Denise Croissant, sur des thèmes tels que la prévention solaire, l'hygiène ou l'alimentation équilibrée.
- Un atelier mémoire s'est aussi déroulé, pour les déficients visuels, à l'Espace Seniors.
- Le Service des Affaires Scolaires a mis en place cette année une formation sur l'autisme en direction des directeurs de Centres de Loisirs.
- Les structures petite enfance accueillent 5 enfants porteurs de handicaps.
- Les centres de loisirs, quant à eux, en accueillent 8 de manière régulière (mercredi et vacances scolaires) et 5 de manière ponctuelle (vacances scolaires).
- La ville de CHATENAY-MALABRY a accueilli, pour la 1ère fois en France, le tournoi européen de Foot Fauteuil comportant 10 clubs européens, la « POWER CHAMPION'S LEAGUE » du 26 au 30 juin 2013.

Après cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

COMMERCE

Revalorisation des tarifs et droits de place des marchés communaux d'approvisionnement pour l'année 2014.

Rapport présenté par Madame Taousse GUILLARD, Conseillère Municipale

Par délibération du 12 juillet 1999, le Conseil Municipal approuvait le choix de la société GERAUD et Associés comme délégataire pour la gestion des marchés d'approvisionnement et autorisait Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public.

La dernière réactualisation des tarifs des marchés d'approvisionnement a été votée en février 2013.

Ainsi, sont proposés pour 2014 les tarifs suivants correspondant à une revalorisation de 1.43 % par rapport aux tarifs votés en 2013. (Les valeurs ont été arrondies au centime le plus proche).

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Places couvertes sous bâches - le mètre linéaire		
Marché du Centre	3,38 € HT	3,43 € HT
Marché de l'Esplanade	3,53 € HT	3,58 € HT
Places découvertes- le mètre linéaire	2,18 € HT	2,21 € HT
Commerçants non abonnés - supplément par mètre linéaire	0,37 € HT	0,38 € HT

La redevance d'animation et de publicité pour 2014 est fixée à 1,67 € HT (contre 1,65 € HT en 2013) par commerçant abonné ou non et par séance.

L'assemblée approuve cette délibération.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
L'ÉLUE DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE S'EST ABSTENUE***

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

VŒU DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE »

- **relatif aux changements de dénominations du panneau officile du chantier sis 280 avenue Jean-Jaurès.**

Présente séance arrêtée à 5 délibérations.

Séance levée à 21 heures et 35 minutes le 30 janvier 2014.

Fait le 31 janvier 2014.

**Le Maire
Georges SIFFREDI**

Vice Président du Conseil Général
Président des Hauts-de-Bièvre